

CAS DE CONSCIENCE

LE RÉFÉRENDUM EST-IL VRAIMENT PLUS DÉMOCRATIQUE ?

S'inspirer

Manque de confiance dans le personnel politique, désintérêt et méfiance vis-à-vis des partis et, bien sûr, hausse de l'abstention. La France, comme de nombreux autres pays, traverse une crise démocratique. Une proposition revient alors à intervalles réguliers, particulièrement depuis la crise des gilets jaunes en 2018 : utiliser le référendum, sous une forme ou une autre, comme le référendum d'initiative citoyenne (RIC) dont l'idée avait germé sur les ronds-points. Alors, remède miracle pour placer le peuple au centre de la démocratie ou vraie-fausse solution ?

Utilisé seulement neuf fois sous la V^e République, le référendum renvoie à une procédure de vote permettant de consulter directement les citoyens sur une question ou un texte. Deux choix s'offrent alors : oui ou non. En réalité, le mot recouvre différentes formes de consultations auxquelles correspond une diversité d'usages. « *Le référendum en lui-même ne veut pas dire grand-chose* », commente Raul Magni-Berton, professeur de sciences politiques à l'Université catholique de Lille. « *Pour savoir s'il est plus démocratique, il faut se demander s'il donne plus de droits politiques aux gens.* » Est-ce le cas ?

Pour Marthe Fatin-Rouge Stefanini, directrice de recherche au CNRS, le référendum est un mécanisme qui peut être utilisé dans de bonnes comme dans de mauvaises conditions, à bon ou à mauvais escient : « *Il peut permettre aux citoyens de s'exprimer tout en préservant leur liberté de choix, tout comme il est parfois utilisé dans le but d'obtenir un soutien populaire pour faire adopter des mesures liberticides.* » Les consultations populaires en Hongrie, organisées à l'initiative de Viktor Orbán, en sont un exemple. D'où la nécessité, selon la professeure en droit comparé, de mettre en œuvre, sur les questions de démocratie directe et participative, un ensemble de garanties. Comme la clarté de la question posée, par exemple. « *Le mécanisme du référendum ne doit pas pour autant être condamné*, précise-t-elle. *C'est son éventuelle manipulation qui est condamnable.* »

Dans le contexte français, le référendum n'est pas l'instrument le plus démocratique, analyse Pierre-Étienne Vandamme, chercheur en philosophie politique à la Katholieke Universiteit Leuven (Belgique). « *Il a sa place dans la Constitution mais est finalement sous-utilisé, et uniquement dans sa version plébiscitaire, ce qui est problématique.* » L'initiative vient du gouvernement ou du président. Du haut vers le bas donc. Ce n'est pas le cas chez notre voisin suisse, où existent les initiatives populaires qui, comme leur nom l'indique, viennent du peuple. Si seul un faible nombre d'entre elles est adopté par référendum, elles permettent de porter certaines questions dans le débat public. Un exemple de vitalité de démocratie directe de l'autre côté des Alpes.

La revendication d'un référendum d'initiative citoyenne allait dans ce sens. S'il n'a pas été mis en place, le principe d'une autre consultation a



LAURINDO FELICIANO POUR LA CROIX L'HEBDO

« AUCUNE INSTITUTION NE PARVIENT À RÉALISER TOUS LES IDÉAUX DÉMOCRATIQUES. »

été adopté en 2008 avec une entrée en vigueur en 2015 : le référendum d'initiative partagée (RIP). En novembre 2023, lors des Rencontres de Saint-Denis, Emmanuel Macron avait proposé d'abaisser le seuil permettant son organisation à 1 million d'électeurs, contre près de 5 millions actuellement. Une manière de faciliter sa mise en œuvre, restée stérile jusque-là. « *Ce système cumule les obstacles* », explique Raul Magni-Berton, faisant remarquer qu'un nombre suffisant de signatures ne déclenche pas automatiquement un référendum. Il pointe aussi que l'initiative vient des parlementaires et non des citoyens. Pour Pierre-Étienne Vandamme, le RIP demeure « *un complément utile à la représentation* », en ce qu'il permet à la population d'amener sur la table des sujets négligés par les partis politiques. Une vision que partage Marthe Fatin-Rouge Stefanini : « *L'objectif est avant tout de saisir le Parlement d'un sujet. Une fois qu'un certain nombre de signatures a été réuni, l'étape suivante sera de permettre au Parlement de discuter du texte qui a mobilisé les citoyens et qui, en principe, est porté par l'opposition.* » Comme en Suisse, cette forme de référendum a pour intérêt de provoquer un débat. Comment

faire pour en garantir la qualité ? De ce point de vue, un modèle intéressant s'est

développé dans l'État d'Oregon aux États-Unis : la Citizens' Initiative Review. Cette assemblée citoyenne, constituée de personnes tirées au sort, va se pencher sur une question avant qu'elle soit soumise à référendum afin de dégager les principaux arguments pour et contre. L'ensemble est récapitulé dans un livret informatif distribué à la population. De cette manière, celle-ci peut se prononcer en ayant pleine connaissance du sujet et de ses enjeux.

« *Aucune institution ne parvient à réaliser tous les idéaux démocratiques*, tient à souligner Pierre-Étienne Vandamme. *Le référendum est l'une des manières d'essayer d'accomplir l'idéal de souveraineté populaire mais cet instrument a ses limites. C'est pourquoi nous gagnons plutôt à les multiplier.* » Le référendum, vraiment plus démocratique ? À vous de peser le pour et le contre. 🗳

Joseph Le Fer

🗳 Vous voulez que nous évoquions un dilemme éthique ? Partagez-le sur hebdo.lacroix@groupebayard.com